



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Compte rendu de la réunion avec la Mairie tenue à la Mairie du Bourget-du-Lac le 27 juillet 2021 à 16h00

Association (dénomination sociale) : **LES ARCHERS DE THOMAS II**

Adresse (siège social) : La Croix Verte – Boulevard E. Coudurier – 73 370 LE BOURGET DU LAC

Présent(s)

M. Nicolas MERCAT, maire de la commune du Bourget-du-Lac

Mme Emilie ACQUISTAPACE, 1^{ère} adjointe. Déléguée à la vie associative, sport, administration générale et sécurité.

M. Baptiste MAQUET, président de l'association des Archers de Thomas II

M. Grégory MARTINEZ, secrétaire de l'association des Archers de Thomas II

M. Stéphane GHIDINI, secrétaire adjoint de l'association des Archers de Thomas II

La municipalité nous remercie d'avoir pris l'initiative de cette rencontre.

1) Présentation

Nous sommes revenus sur les différents points qui ont déclenchés le changement de bureau :

- Problème de démocratie et de transparence : mauvaise volonté pour faire évoluer la vie et les pratiques, attitude négative avec certains adhérents, propos déplacés ...
- Doute sur la gestion de la trésorerie avec défaut d'information voir présentation de faux.
- Echec de notre tentative de faire une concertation avec le bureau pour s'expliquer et avancer.

La municipalité souhaite que l'association perdure et dans ce sens le club peut compter sur la subvention de la mairie (800€) pendant au moins 6 ans (subvention qui ne baissera pas).

Nous présentons ensuite un extrait du sondage qui a été réalisé par le nouveau bureau à la suite de l'assemblée générale extraordinaire.

Cette année le club avait 48 adhérents et nous avons dû refuser des potentiels adhérents par manque de place. On note une diversité des armes et des pratiques et une forte volonté de participation à la vie du club.

Enfin nous revenons rapidement sur une présentation du projet global du nouveau conseil d'administration du club :

- transparence sur les différentes actions (mise en place d'une zone dédiée sur le site Internet), vote démocratique sur les actions importantes du club (vote en ligne), entraînement encadré par un entraîneur qualifié tous les mardi soir.
- Mise en place des commissions (parcours, matériels, sponsoring, ...).



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Mme Emilie ACQUISTAPACE, 1^{ère} adjointe nous a présenté le fonctionnement du club d'aviron : le bureau prends les décisions, il y a un conseil d'administration tous les 2 mois, les commissions font un rapport des travaux effectués.

2) Projet de relocalisation du terrain de tir de la Croix Verte

La mairie évoque le souhait que le club ne se retrouve pas sans pas de tir. Il faut donc budgétiser ce déménagement avec les besoins du club : espace en mètre carré, besoin d'un pas de tir couvert, d'un local de rangement, d'un espace pour se réunir, ...

La précédente proposition de parcelle qui avait été faite (située dans la zone de la Plaisse) est une zone humide qui de surcroit abrite une espèce protégée (crapaud sonneur à ventre jaune). Quelques adhérents avaient également trouvé l'endroit excentré par rapport au centre du Bourg (et de fait n'aurait pas été rassuré à l'idée d'y aller pour s'entraîner si ils se retrouvent seuls). De toute façon M. MERCAT nous a informés que la demande pour cette parcelle avait été refusée.

Le début des travaux sur le site de la Croix Verte est prévu pour l'automne 2022 ; nous avons donc encore une saison sur notre terrain actuel. Il est à noter que des équipes viendront probablement faire des sondages sur le terrain au cours de l'année, mais nous ne devrions pas être impactés.

La municipalité demande un dossier présentant nos besoins, proposer plusieurs solutions pour envisager plusieurs scénarios / possibilités.

Les besoins du club devront porter sur :

- La superficie totale et le type d'aménagement (décaissage nécessaire, agencement, ...)
- Le type de toilette : Est-ce que ça dérange les adhérents d'avoir des toilettes sèches ?
- Arrivée d'électricité / eau potable
- La zone de stockage – est ce que le chalet suffit ou est ce qu'il faut plus ? est ce qu'il faudrait par exemple un mobil home pour avoir une petite salle de réunion si besoin ? avec mini frigo / machine à café ...
- Le besoin de protection : bute ? filet ? barricade ?
- Proposition de la mairie : il faut peut-être prendre en compte le fait que nous avons besoin d'un éclairage le soir et qu'il est peut être possible d'en avoir un sur notre « futur terrain ». Nous avons présenté à la mairie un document avec les différentes installations des clubs de la Savoie. La mairie souhaite vraiment que notre projet terrain prenne forme et soit lancé le plus rapidement possible.

Un des souhaits du club serait d'avoir moins de lieu de stockage différent (actuellement 4 lieux : l'étage du tennis, le chalet de la Croix Verte, casier de la Traverse, et local de stockage de la ciblerie 3D).

La municipalité nous propose de se revoir au mois de Septembre / Octobre avec de notre côté un cahier des charges complet de nos besoins (si possible avec plusieurs scénarios).

La municipalité du Bourget-du-Lac nous demande de faire passer cette demande en budget mairie (et pas en subvention) pour pouvoir trouver d'autres partenaires (Fédération Française de Tir à l'arc,



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Département, ...). Le but est de proposer quelque chose de construit aux autres élus pour que ce soit voté avec eux.

3) Domaine De Buttet – Pas de tir de parcours

Le début des travaux sur le domaine De Buttet ne sera pas prévu avant le milieu de l'année 2023 ; nous pouvons donc envisager d'y rester au moins une saison, peut-être plus.

Le projet de futur terrain pourra comprendre une demande pour un nouveau terrain de parcours 3D.

4) Espace du gymnase de La Traverse

Le Bourget-du-Lac est arrivé à saturation des équipements sportifs, il y a des plus en plus d'adhérents et les associations sont obligées de refuser des inscriptions (par manque de place / d'infrastructure).

La municipalité travaille sur un agrandissement de la Traverse (entre 750m² et 1000m² – début des travaux prévu pas avant 2025). Afin de garder un coût raisonnable, l'agrandissement serait fait en bois / acier avec toit en toile (similaire au CREPS de Voiron).

La municipalité nous propose de participer à la visite du CREPS de Voiron qui aura lieu début septembre (en minibus avec les autres associations de la ville). Nous pourrions poser des questions sur la surface / répartition / température / luminosité / entretien.

Le but pour la municipalité est d'établir un cahier des charges pour ce projet d'extension de la Traverse. Cette extension serait très peu chauffée ; la répartition pourra être faite en fonction des besoins de chaque association : espace sport collectif moins chauffé / espace sport individuel plus chauffé.

Au jour d'aujourd'hui avoir plus de créneaux ou d'espace à la Traverse est très difficile. Par contre la mairie peut anticiper pour la rentrée 2022-2023 et voir si d'autres solutions ne sont pas possibles. Encore une fois il faut que le club donne ses besoins.

La mairie va faire une recherche par rapport au créneau du lundi soir (21h – 23h) occupé par le Badminton qui se passe à la Traverse mais qui pourrait se faire au gymnase Émile Allais. Pour information un créneau dans le gymnase Émile Allais a un coût variable entre 20€ et 30€ de l'heure. La commune débourse un peu plus de 15000€ pour la location des créneaux dans ce gymnase pour les associations (coût à l'année).

Concernant la COVID-19, il faudra « certainement » avoir un test négatif de moins de 2 jours ou le « pass vaccinale » pour accéder à la Traverse pour la prochaine saison. Par contre l'accès extérieur sera toujours possible avec une jauge de moins de 50 personnes sans test.

Une question a été posée par M. MERCAT, maire du Bourget-du-Lac : A partir de quelle température la pratique du Tir à l'Arc devient difficile / impossible pour les archers ? Par exemple le handball peut jouer avec 10-12°. Mais d'autres activités ont besoin d'une température plus élevée. Un sondage sera envoyé aux adhérents du club par rapport à cette question.



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

5) Animations

Nous proposons de relancer l'animation qui avait lieu il y a quelques années pendant la fête de l'été du Bourget-du-Lac.

Chaque année la mairie lance un appel aux bénévoles et prête des chalets en bois pour mettre en place un stand de nourriture et / ou de boissons. Les bénéfices vont au club. Pour information, cette année chaque club qui a participé a eu un bénéfice de 3000€. La fête a eu lieu au Prieuré, à l'ombre – un lieu qui se prête bien à l'esprit tir à l'arc. Concernant la sécurité le côté Cistude semble être intéressant. Un filet de protection (que le club a déjà) serait suffisant pour une animation avec des arcs de faible puissance, mais la zone derrière le filet ne doit pas être une zone de passage.

Autre idée également proposée par le club : réaliser des animations Tir à l'arc (initiations, découverte, fabrication d'arc) pendant l'année.

La municipalité propose depuis cette année des soirées à thème sur le Prieuré. Ces soirées sont gérées par le comité des fêtes ou par des associations volontaires. La commune paye un petit groupe de musique et le bar est géré par l'association volontaire (nommé le bar associatif). Les recettes du bar sont entièrement récupérées par l'association qui gère celui-ci. Nous pourrions par exemple proposer des initiations de tir à l'arc à ce moment-là. Cette année entre 130 et 150 personnes sont venus à chaque soirée (un peu plus de 1000€ de bénéfice pour le club qui gère le bar).

Le bureau du club est invité le samedi 4 septembre au matin à venir avec les élus et les responsables des autres clubs du Bourget-du-Lac pour échanger sur l'année en cours et celle à venir. Nous avons proposé l'idée d'échange de séance d'initiation entre les différents clubs sportifs du Bourget-du-Lac (idée qui peut être proposée pendant cet échange).

Nous souhaitons également organiser une initiation pour les élus du Bourget-du-Lac afin de faire découvrir notre sport et mieux sensibiliser les élus.

Une question posée par M. MERCAT, Maire du Bourget-du-Lac : Est-ce que le château de Thomas II est un endroit envisageable pour une animation touristique ?

La mairie nous précise qu'un centre aéré va ouvrir prochainement au Bourget-du-Lac (donc une possibilité similaire à l'EMS est envisageable). Egalement à titre d'information, le centre nautique du Bourget-du-Lac a 70 lits d'hébergement ; l'endroit est sous utilisé, notamment le weekend. Cet endroit peut être utilisé pour des stages par exemple.

Nous présentons pour terminer les nouveaux labels de la fédération et le fait que nous allons faire la demande pour le label **AMBITION** (Club structuré permettant une pratique régulière en salle et en extérieur. Taux d'encadrement adapté au nombre de licenciés; au moins une séance encadrée / semaine pour les débutants et une pour les archers confirmés. Résultats sportifs au niveau régional et favorisant la pratique compétitive des jeunes volontaires).



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Nous terminons la réunion avec la municipalité à 18h00.

Président

Nom et signature

MAQUET Baptiste

Secrétaire

Nom et signature

MARTINEZ Grégory

Secrétaire adjoint

Nom et signature

GHIDINI Stéphane